

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01/10/2020

Le 01^{er} octobre 2020 à 21h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 septembre 2020 s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François CODINE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs et Mesdames, BRECCQ, BENECH, CALMON, CAZAL, CONTRERAS, KHORTAS, LASPALLES, MERCADAL, MORISSET, MOUMENE, PUZIN, KIEKEN, ROMANELLO, SANCHEZ, SARRAMIAC NADALIN, TAILHADES

Procurations : Edith BEGUE pouvoir à Catherine LASPALLES
Sylvain BERAGNES pouvoir à Benjamin SARRAMIAC NADALIN

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Delphine BENECH

1- Convention de mise à disposition du personnel communal au profit du SMEA

VU la délibération du 3 novembre 2009, transférant au SMEA les compétences assainissement collectif (collecte, transport et traitement des eaux usées), assainissement non collectif et eaux pluviales (bassins de rétention et réseaux busés dès lors que ceux-ci sont séparatifs),

CONSIDERANT que depuis la création du SMEA, un agent municipal est mis à disposition du SMEA, par convention, pour l'entretien de la station d'épuration de Montaigut Sur Save,

CONSIDERANT le projet de renouvellement de cette convention pour l'année 2020 présenté par le SMEA, concernant la mise à disposition d'un agent municipal pour 43,30% d'un temps plein pour un taux horaire, réglé à la Mairie, de 17,70 €.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un agent municipal au profit du SMEA et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2- Décisions modificatives au budget

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des décisions modificatives suivantes :

DM N°1 :	DEPENSES	RECETTES
D 60612 : Energie-électricité	10 000.00 €	
D 615221 : Bâtiments publics	5 000.00 €	
D 615231 : Voirie	5 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000.00 €	
D 657362 : CCAS		20 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		20 000.00 €
DM N°2 :		
R 021 : Virement de la section de fonct.		200 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		200 000.00 €

Vote à l'unanimité.

3- Coupe de bois

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale bénéficiant du Régime Forestier.

Vu la quantité de bois proposée à la coupe par l'ONF, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la coupe de la parcelle 2_a.

Cette coupe est une coupe d'éclaircie ou d'amélioration sur 7.36ha pour un volume estimatif de 220m³ ; soit environ 400 ballots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-dessus,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées,
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois. Le bois sera récupéré et vendu par la collectivité
- Précise les modalités à suivre pour les bois faisant l'objet d'une délivrance
- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes en réalisant le cas échéant des marques distinctes en fonction de la destination des produits.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et de délivrance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

4- Espace Naturel Sensible (ENS)

M. le Maire rappelle que l'article L113-8 du code de l'Urbanisme donne compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Par délibération du 28 janvier 2016, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé des modalités de mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire haut-garonnais.

Les Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Garonne ont été définis comme étant des sites présentant un intérêt fort pour la biodiversité ou une fonction biologique, fragilisé ou menacé, ayant fait l'objet de mesures de protection et/ou de gestion et étant un lieu de découverte des richesses naturelles pour la population.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne, pour le classement de sites en ENS, les acteurs volontaires du territoire haut-garonnais : communes haut-garonnaises et leurs groupements, associations agréées au titre de la protection de l'environnement, fédérations départementales et particuliers - propriétaires privés.

M. le Maire explique que la mise en œuvre du classement Espace Naturel Sensible s'accompagne de la signature d'une convention partenariale, de la constitution d'un Comité de gestion du site et de la rédaction et la mise en œuvre d'un plan de gestion.

La convention de partenariat a pour objet de définir les engagements minimaux de la commune et du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la préservation, la gestion et l'ouverture au public de l'Espace Naturel, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Le Comité de gestion est l'organe de concertation pour la gestion et la mise en valeur du site et il est chargé du suivi des opérations. Il se réunit une fois par an au minimum, sur l'initiative du maître d'ouvrage, dans ce cas, de la mairie,

en présence d'un représentant du Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagné des services techniques, d'un représentant des communes du périmètre du site, de l'ensemble des usagers du site, des financeurs ainsi que des structures référentes que le maître d'ouvrage jugera utile d'associer.

Le plan de gestion présente un diagnostic du site (patrimoine naturel, cadre socio-économique, volet accueil du public, ...) et détaille la gestion du site (objectifs, actions à mener, programmation). Il constitue le document cadre de mise en œuvre du projet ENS.

Par la délibération du 24 septembre 2020, le Conseil départemental accompagne financièrement les porteurs de projets pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion de l'ENS (acquisition, inventaires, études complémentaires, opérations d'aménagement, travaux d'entretien et de suivi, outils de communication et programmes de découverte et/ou d'animations).

Dans le cadre de la procédure de classement ENS, il est demandé au porteur de projet de justifier que la restauration, l'aménagement et/ou la gestion de l'espace naturel répond à un intérêt départemental et aux orientations préconisées par le Conseil départemental.

M. le Maire précise qu'au regard des critères d'éligibilité qui reposent sur l'intérêt écologique et la fragilité du site couplés aux potentialités d'intervention et d'ouverture au public, la forêt de Bouconne répond aux objectifs fixés par le Conseil départemental.

DECISIONS

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Emet** un avis favorable à la proposition de créer un Espace Naturel Sensible sur le territoire communal ;
- **Prend** acte de la procédure de classement et de gestion des Espaces Naturels Sensibles ;
- **Décide** de demander au Département le classement de la forêt de Bouconne au titre des Espaces Naturels Sensibles ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Questions diverses :

- Commission écologie : peinture des jardinières prévue par les écoles. Projet de mise à disposition de livres par un couple de la commune.
- Les supports à poches pour les déjections canines ont été commandés.
- Commission association : la charte et la convention salle des fêtes ont été mises à jour. Des événements sont annulés suite à la crise sanitaire. Il est prévu d'organiser la fête du village entre plusieurs associations : vos enfants d'abord, le foyer rural, le comité des fêtes et les écoles pour mutualiser les différentes actions.
- Demande de chariot de ménage pour la salle des fêtes. Kit ménage pour les particuliers en cours de travail.
- La convention salle des fêtes est en cours d'élaboration.
- Toutes les associations ont repris les cours. On constate une nette diminution des inscriptions.
- Démocratie participative : le 08/10/2020 il y a un séminaire avec le Conseil départemental pour définir les enjeux et les contours de la Démocratie Participative.
- Commission école : elle se réunit le 05/10/2020.
- La sauteuse de la cantine est en panne, un seul feu fonctionne sur le piano.
- Les menus n'ont pas été affichés. Ils ont été modifiés.
- Commission communication : la maquette du nouveau site internet est validée. La partie rédactionnelle est en cours.
- Les associations doivent transmettre un texte de présentation pour améliorer leur visibilité.
- L'agenda est en cours de travail. La maquette peut être envoyée au Conseil Municipal.
- Illuminations de Noël : Certaines guirlandes ne pouvant être ré installées, un père Noël et une boîte aux lettres vont être installé à la place de la mairie.
- Dossier du mobil home illicite : report du jugement en juillet 2021

- Bâtiment du bureau de tabac : Il y a des travaux de réfection de la toiture à faire pour un montant d'environ 37 000€. Il faudra prévoir une remise aux normes électrique et d'autres travaux pour une estimation de 50 000€.
- CCAS : prise d'une alternante pour un montant d'environ de 18 000€ sur 2 ans. L'objectif fixé est le développement de l'action sur la fracture numérique.
- Rond-point : la seconde partie a commencé. Une étude va être faite afin de déterminer si il y a des problèmes de signalisation ou de luminosité pendant les travaux.
- Fibre optique : les répartiteurs du village ont été posés. Il faut un référent fibre afin que les opérateurs puissent avoir un interlocuteur. Monsieur Olivier TAILHADES se propose pour être le référent fibre.
- Voierie/pool routier : des travaux ont été faits chemin de la tuilerie, à l'angle de chemin Bel Air, chemin Pujol,...
- CCHT : le rapport d'action de la CCHT sera présenté au prochain Conseil Municipal.
- M. CODINE remplace M. SIMEON en tant que vice-président au SGSA et est également 1^{er} vice-président du SMAFB.
- Arrêt de bus Maurous : il faudrait déplacer et aménager un arrêt de bus. Une discussion a été engagée avec le Conseil Départemental et les parents. Voir avec l'entreprise EIFFAGE pour l'aménagement d'un chemin.
- SDEHG : la commune est en possession d'un devis pour le changement de l'éclairage public au Percouray d'un montant de reste à charge pour la commune de 20 000€ pour une économie de 1900€/an.
- Escalier au Percouray : le bois ne tient plus. L'entreprise GUERIN a établi un devis de 7000€, d'autres devis sont à l'étude.
- La plateforme d'accès de l'ascenseur est devenue dangereuse. Il faut refaire une plateforme en métal.
- Rencontre avec M. JM. RUMEAU le 14/10/2020 à 17h00 pour la partie commerciale de Grande Borde.
- Samedi 03/10/2020 à 14h00 , il y aura un retour sur la formation permaculture suivi par plusieurs administrés à la ferme de la Bouzique.
- Il faudra fixer une date pour un retour d'expérience de la rentrée scolaire entre les différents acteurs : écoles, ALAE, ATSEM, Ménage, cuisiniers et cantoniers.
- L'agenda est en cours de réalisation par la société CGEO auprès des artisans et des commerçants.
- A prévoir la peinture des passages piétons qui se sont effacés.
- Les personnes âgées ont-elles été visitées pendant la canicule ? Oui, des brumisateurs et des bouteilles d'eau ont été proposés.
- Chemin de la tuilerie : la construction illégale va être démontée et des arbres vont être replantés.
- Le dépositaire a été libéré.
- PLU : la révision est en attente. Pas d'avancement sur le dossier.
- Les travaux du plancher de la salle des fêtes s'effectueront durant les vacances de la Toussaint.
- Association PASSANTOI : une réunion s'est tenue entre plusieurs acteurs afin de travailler pour une issue favorable pour l'association.
- Faut-il créer une adresse pour la salle des fêtes ?
- Une visite du patrimoine communal sera organisée pour le Conseil Municipal.
- Deux nouveaux food truck ont rejoint la commune.
- Des habitants souhaitent intégrer la commission association.
- Questions citoyennes :
 - o Est-il possible d'avoir la localisation de la coupe de bois
 - o Trois répartiteurs de la fibre sont installés sur la commune
 - o Quand la fibre va être mise en service : 1^{er} trimestre 2021

Fin du Conseil Municipal à 22h58.

Fait à MONTAIGUT SUR SAVE
Le 02/10/2020

Le Maire
François CODINE

<i>François CODINE</i>	
<i>Edith BEGUE</i>	<i>PROC LASPALLES</i>
<i>Delphine BENECH</i>	
<i>Sylvain BERAGNES</i>	<i>PROC SARRAMIAC NADALIN</i>
<i>David BRECCQ</i>	
<i>Frauke CALMON</i>	
<i>Aurélie CAZAL</i>	
<i>Louis CONTRERAS</i>	
<i>Espoir KHORTAS</i>	
<i>Sophie KIEKEN</i>	
<i>Catherine LASPALLES</i>	
<i>Serge MERCADAL</i>	
<i>Renata MORISSET</i>	
<i>Mohamed MOUMENE</i>	
<i>Karine PUZIN</i>	
<i>Jean ROMANELLO</i>	
<i>Gisèle SANCHEZ</i>	
<i>Benjamin SARRAMIAC NADALIN</i>	
<i>Olivier TAILHADES</i>	